

100 % FIGURINES

SAS au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 953 395 191,
dont le siège social est situé : 73 IMPASSE DES AIRES 30114 NAGES-ET-SOLOGUES

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le trente juin,
à quatorze heures,

Au siège social, 73 IMPASSE DES AIRES 30114 NAGES-ET-SOLOGUES

Les associés de la société 100 % FIGURINES, SAS au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale mixte.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Madame Myra STAINER, propriétaire de 250 actions
- Monsieur Mathieu RAT, propriétaire de 250 actions
- Monsieur Matvéi RAT, propriétaire de 250 actions
- Madame Sandrine RAT, propriétaire de 250 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 1 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Myra STAINER.

La Présidente ainsi désignée met à la disposition des associés :

- le rapport de la Présidente sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

En matière extraordinaire :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts.

En matière ordinaire :

- Cessation du mandat de Dirigeant ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

73 IMPASSE DES AIRES
30114 NAGES-ET-SOLOGUES

Nouvelle adresse :

16 RUE DE LA REPUBLIQUE
30000 NIMES.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 16 RUE DE LA REPUBLIQUE 30000 NIMES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission le 30 juin 2025 du mandat de Directeur général de Monsieur Matvéi RAT.

Ce mandat n'est ni renouvelé, ni remplacé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Pour copie certifiée conforme à l'original

Madame Myra STAINER

La présidente

Zone de signature